

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance ordinaire  
25 février 2026, 16 h 30  
Salle 3632  
Pavillon Louis-Jacques-Casault

**PROCÈS-VERBAL****Personnes présentes :**

|                     |                     |                        |                     |
|---------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Bergeron, Cathia    | (arrivée à 16 h 35) | Houde, Jean            |                     |
| Bergeron, Dean      |                     | Labelle, Bernard       |                     |
| Boctor, Fayez Fouad |                     | Lacroix, René          | (arrivée à 17 h 40) |
| Bourque, Vickie     |                     | Laflamme, Anne-Marie   |                     |
| Brouillet, Eugénie  |                     | Lavallée, Diane        |                     |
| Carbonneau, Carole  |                     | Martin, Sabrina        |                     |
| Choquette, Claude   |                     | Morency, Bernard       |                     |
| Côté, Alain         |                     | Morin, Paule-Anne      | (arrivée à 17 h 30) |
| Dallaire, Michel    |                     | Ouellet, Michel        |                     |
| D'Amours, Sophie    |                     | Ouellet, Richard       |                     |
| Darveau, André      |                     | Pérusse, Louis         |                     |
| Dorval, Guy         |                     | Pons, Frank            | (arrivée à 16 h 35) |
| Garon, Caroline     |                     | Roussin, Étienne       |                     |
| Hébert, Marie-Josée | (arrivée à 16 h 45) | Vaillancourt, Laurence |                     |

**Personnes absentes :**

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| Gélineau, François | Lamontagne, Marie |
|--------------------|-------------------|

## 1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 25 février 2026 ouverte à 16 h 30.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

### CA-2026-1

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 février 2026.

### Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

## 3. Communications du président et de la rectrice

Le président souhaite la bienvenue à Alain Côté, nouveau membre externe.

Il cède la parole à la rectrice.

La rectrice donne les informations suivantes :

**Étudiants et étudiantes aux Jeux olympiques :** Parmi les 50 athlètes québécoises et québécois, 11 étaient des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, dont Valérie Maltais, étudiante au certificat en gestion des ressources humaines et au baccalauréat interdisciplinaire. C'est une bonne nouvelle pour les programmes de sport, qui, même s'ils ne sont pas directement associés au Rouge et Or, contribuent à renforcer la réputation de l'Université comme chef de file en sport d'élite.

**Règles de procédure du Comité de gouvernance du Conseil universitaire :** Au cours des dernières semaines, le Comité de gouvernance du Conseil universitaire a poursuivi l'élaboration des règles de procédure qui encadreront ses travaux. Ces dernières seront inspirées du Guide des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal, mais adaptées à la réalité de l'Université Laval. Lorsqu'entérinées par le Conseil universitaire, ces règles seront déposées au Conseil d'administration pour adoption. La rectrice souligne la qualité du travail réalisé par la secrétaire générale et son équipe dans la préparation et la structuration des rencontres.

**États généraux sur l'avenir du campus :** Une demande conjointe, soumise par des associations étudiantes et des syndicats, a récemment été reçue afin de tenir des états généraux sur l'avenir du campus. Cette démarche met de l'avant des enjeux liés aux projets immobiliers, à la mobilité, au transport ainsi qu'à la qualité du milieu de vie. Des rencontres seront organisées ultérieurement entre les représentants syndicaux, les associations étudiantes et la direction pour échanger sur le déroulement de ces états généraux.

**Situation financière de l'Université Laval :** La semaine dernière, le vice-recteur exécutif et la directrice du Service des finances ont rencontré l'ensemble des gestionnaires de l'Université Laval afin de présenter un portrait des dernières années, d'expliquer l'évolution de la situation financière de l'Université, les conditions actuelles de financement ainsi que les causes des compressions en cours. Ils ont également exposé différentes pistes de solutions pour soutenir les équipes. La rectrice souligne le travail de toutes les personnes qui ont contribué aux efforts nécessaires liés aux compressions budgétaires. Elle souligne également l'écart persistant entre le financement des universités québécoises et celui des établissements ailleurs au Canada, ainsi que les opportunités majeures qui s'offrent à l'Université, notamment grâce au programme des Chaires de recherche Impact+ Canada.

La question d'un membre porte sur les démarches possibles pour obtenir des investissements gouvernementaux en infrastructures numériques, à la lumière de la publication récente de l'*Énoncé de politique sur la souveraineté numérique et l'approvisionnement en TI*.

**3.1 Plan de travail des activités récurrentes du CA (DA-2026-088)**

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

**3.2 Rapport d'activités de la rectrice (DA-2026-089)**

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

---

**ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

---

**4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

**CA-2026-2**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025.

**5. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 janvier 2026 (DA-2026-090)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

**CA-2026-3**

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 janvier 2026 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2026-090.

**6. Calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année 2026 (DA-2026-091)  
- Modification pour la séance de juin 2026**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

**CA-2026-4**

De modifier le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année 2026 (CA-2023-162) en fixant au 4 juin 2026 la date de la séance initialement prévue le 10 juin 2026.

---

**HUIS CLOS DE CONSENTEMENT**

---

**Démission****7. Faculté des sciences et de génie****7.1 Département de chimie : directeur (DA-2026-092)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

**CA-2026-5**

De recevoir la démission de Mario Leclerc à titre de directeur du Département de chimie de la Faculté des sciences et de génie, démission ayant pris effet le 15 janvier 2026.

## Nominations

### **8. Faculté des sciences et de génie**

#### **8.1 Département de génie électrique et de génie informatique : directeur (DA-2026-093)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

##### **CA-2026-6**

De nommer Jérôme Genest directeur du Département de génie électrique et de génie informatique de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 28 février 2030.

### **9. Faculté des sciences de l'administration**

#### **9.1 Département des systèmes d'information organisationnels : directrice par intérim (DA-2026-094)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

##### **CA-2026-7**

De nommer Hager Khechine directrice par intérim du Département des systèmes d'information organisationnels de la Faculté des sciences de l'administration, pour la période du 26 février au 31 mai 2026.

### **10. Comités du Conseil d'administration**

#### **10.1 Comité de gouvernance et d'éthique : membre (EQ-2026-095)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

##### **CA-2026-8**

De nommer de nouveau Sabrina Martin comme membre du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 29 février 2028.

#### **10.2 Comité des ressources humaines : membre et président (EQ-2026-096)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

##### **CA-2026-9**

De nommer de nouveau Bernard Labelle membre et président du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 29 février 2028.

#### **10.3 Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées : membre (EQ-2026-097)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

##### **CA-2026-10**

De nommer de nouveau Bernard Labelle membre du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 29 février 2028.

# 11. Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil d'administration (EQ-2026-098)

## - Membre du Conseil d'administration

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

### CA-2026-11

De nommer Frank Pons, doyen de la Faculté des sciences de l'administration, membre du Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil d'administration à titre de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 26 février 2026 au 25 février 2029.

## ORDRE DU JOUR COURANT

# 12. Rapport annuel 2024-2025 sur les activités des entités liées de l'Université Laval (DA-2026-099)

La question d'un membre porte sur le lien entre les responsabilités du Conseil d'administration et la capacité des entités liées de dégager des excédents.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

### CA-2026-12

De recevoir le Rapport annuel 2024-2025 sur les activités des entités liées de l'Université Laval, actives en date du 30 avril 2025, tel qu'il figure au document DA-2026-091, soit : ArcticNet, le Centre de la petite enfance (CPE) Centre-jour, le Centre de la petite enfance (CPE) La Petite Cité, le Centre d'études sur les médias (CEM), les Clubs Rouge et Or de l'Université Laval, Entrepreneuriat ULaval, les Missions commerciales de l'Université Laval, Préambule Communication et les Presses de l'Université Laval, en vertu de la Politique institutionnelle sur la création et le suivi des entités liées (CA-2010-185).

# 13. Priorités du Conseil et de ses comités pour l'année 2026 (DA-2026-100)

Le président du Conseil rappelle que le point statutaire « Découvrir l'Université » est remplacé à cette présente séance par la présentation des priorités du Conseil et de ses comités pour l'année 2026 que voici :

## Conseil d'administration :

Le président du Conseil présente la priorité du Conseil d'administration qu'est la diversification des revenus dont l'objectif est d'identifier, avec tous les vice-rectorats, de nouvelles sources de revenus pour les quatre à cinq prochaines années. Cet exercice collectif vise à définir une vision claire des revenus futurs, en complément du processus budgétaire.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) l'existence de *benchmarks* national et international recensant des initiatives récentes de diversification des revenus mises en œuvre par d'autres universités; 2) des modèles de collaboration entre les secteurs industriel et manufacturier, les affaires et la culture permettant à la fois de générer des revenus universitaires et de réduire les coûts; 3) la considération du bien-être de la communauté comme une valeur contributive en soi; 4) les mécanismes permettant au Conseil d'administration de contribuer à cet objectif; 5) la nécessité d'examiner toutes les options de revenus, comme pour l'enseignement et la recherche, dans une démarche collective réunissant l'ensemble des vice-rectorats et le comité de direction; et 6) l'implication des facultés pour atteindre les résultats de l'objectif.

### **Comité d'audit et de gestion intégrée des risques :**

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques présente la priorité du Comité que sont les améliorations des processus et outils utilisés pour le suivi budgétaire du fonds de fonctionnement afin de renforcer la coordination entre le Service des finances, les facultés, les unités, le Comité de direction et le Conseil d'administration. Cette priorité découle directement des défis actuels et du mode de gestion budgétaire très décentralisé, qui limite à la fois l'accès rapide à l'information financière et la capacité de soutenir adéquatement les facultés.

La question d'un membre porte sur la manière de réaliser l'objectif de cette priorité.

### **Comité de gouvernance et d'éthique :**

La présidente du Comité de gouvernance et d'éthique présente la priorité du Comité qu'est la transition vers une nouvelle direction. L'objectif de cette priorité est de veiller à assurer un processus électoral irréprochable, sans retard dans l'élection ni dans la transition, afin de garantir la continuité des missions d'enseignement et de recherche. Tous les efforts visent un processus efficace et transparent, permettant à la nouvelle direction de disposer des outils nécessaires pour poursuivre le plan institutionnel. Par ailleurs, un travail de documentation des pratiques et des connaissances non consignées sera réalisé afin de soutenir adéquatement les équipes de direction dans le futur.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) le risque de distraction lié à la transition et les mesures prévues pour en atténuer les effets; 2) le risque d'une procédure électorale non conforme; 3) la modalité de transition appliquée pour la première fois; et 4) l'unité de l'Université devant demeurer un objectif à préserver tout au long du processus.

### **Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées :**

Le président du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées présente la priorité du Comité qu'est l'élaboration d'un plan d'affaires pour soutenir et financer la croissance de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés. Cette priorité permettra de définir les besoins en main-d'œuvre nécessaires pour soutenir la croissance des sollicitations ainsi que de déterminer un mode de financement innovant et indépendant des fonds universitaires.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la perception des unités quant à l'embauche de personnel en contexte de restrictions budgétaires; 2) l'augmentation des dons individuels par rapport aux dons corporatifs; et 3) la situation du même modèle philanthropique que celui de l'Université touchant plusieurs organisations, notamment dans les réseaux primaire et secondaire.

### **Comité des ressources humaines :**

Le président du Comité des ressources humaines présente la priorité du Comité qu'est la création d'un service des ressources humaines au sens des statuts selon une dénomination à préciser et un plan de déploiement. La création d'une unité de service pour le domaine d'affaires RH permet de consolider et de pérenniser un nouveau modèle de gestion RH, un positionnement plus stratégique et une offre de service plus alignée sur les besoins de l'Université.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) les obstacles à la réalisation de la priorité; 2) le nombre de griefs et la prise en compte de cette réalité par le nouveau service; 3) le plan de communication de la nouvelle structure auprès de la communauté; 4) l'impact sur la portée et le budget du projet ÉVO; et 5) la possibilité d'en faire un modèle centralisé, à l'instar d'ULaval Communication.

### **Comité des ressources immobilières et informationnelles :**

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles présente la priorité du Comité qu'est la Politique de constitution et de gestion du fonds de prévoyance pour le maintien des actifs immobiliers liés aux espaces non reconnus. En adéquation avec le plan d'action issu de l'audit interne, la priorité du Comité sera de voir à l'élaboration et l'approbation par le Conseil d'administration d'une politique de financement pour créer un fonds dédié à l'entretien des actifs immobiliers non financés. Ce fonds vise à constituer progressivement une réserve pérenne pour financer les investissements nécessaires au maintien de ces actifs à long terme.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) le déficit associé au maintien des actifs immobiliers liés aux espaces non reconnus; et 2) les résidences considérées comme un service autofinancé.

#### 14. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 16 février. Ce dernier a accueilli un nouveau membre, Alain Coté, qui a une grande expérience en finances et connaît bien l'Université ayant siégé au Conseil d'administration de la Fondation par le passé.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

##### 14.1 Budget du fonds de fonctionnement : orientations et paramètres budgétaires 2026-2027 (DA-2026-101)

Le président du comité est accompagné de Caroline Martel, directrice du Service des finances, afin de présenter les faits saillants des orientations et paramètres budgétaires pour le fonds de fonctionnement et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Le vice-recteur exécutif débute en précisant que les rencontres avec les différentes unités se sont tenues entre novembre et la fin janvier afin de discuter de leurs priorités et de leur planification pour l'année à venir. Il rappelle que les gestionnaires ont également été rencontrés, tant pour les sensibiliser à la situation actuelle que pour entendre leurs préoccupations. Avant de céder la parole à la directrice du Service des finances, le vice-recteur présente les deux objectifs qui orientent le processus budgétaire 2026-2027, soit *Maintenir l'équilibre budgétaire* et *Transformer notre université*, ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.

La directrice du Service des finances poursuit en présentant les éléments financiers appuyant les hypothèses du cadre budgétaire 2026-2027. Au total, les revenus générés se chiffreront à 950,6 M\$ pour l'exercice 2026-2027, ce qui est essentiellement égal aux revenus projetés pour l'exercice 2025-2026. L'utilisation de la réserve institutionnelle à hauteur de 19,5 M\$ est prévue, rehaussant ainsi la capacité totale de dépenser à 970,1 M\$. Ce montant est de 14M\$ inférieur à l'estimation, selon les résultats au 31 septembre 2025, des dépenses de l'exercice 2025-2026.

Au cours de l'année 2026-2027, un effort particulier devra être consenti par les facultés afin que leur niveau de dépenses soit aligné sur leur quote-part des revenus disponibles. À cet effet, en plus d'un suivi des facultés en situation de redressement budgétaire (présentant un déficit structurel), un effort de compression structurelle de 1 % des budgets de base des facultés est demandé, soit l'équivalent d'un montant de 4,7 M\$. Pour les services, une compression structurelle de 4,6 M\$ a été intégrée à leurs budgets de base comparativement aux résultats 2025-2026. Cette compression inclut un effort spécifique pour les unités des vice-rectorats représentant 5 % (0,8 M\$).

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la fin du moratoire sur les embauches; 2) les compressions imposées aux facultés et unités afin d'éviter un autre déficit structurel l'année prochaine; 3) l'accentuation du problème des facultés déficitaires découlant de la demande de compression structurelle de 1 % des budgets de base; et 4) les trois volets des orientations et paramètres donnés à l'équipe du Service des finances pour l'élaboration du budget.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

#### CA-2026-13

Considérant la proposition du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

D'adopter les orientations et paramètres budgétaires pour le budget du fonds de fonctionnement 2026-2027, tels qu'ils figurent au document DA-2026-101.

#### 14.2 **Rapport annuel de la responsable de l'application des règles contractuelles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025**

La responsable de l'application des règles contractuelles, Monique Richer, vice-rectrice adjointe aux infrastructures et à la transformation, a déposé au comité son rapport annuel de l'année 2025. Il est important de souligner que dans son rôle de responsable de l'application des règles contractuelles, elle relève de la secrétaire générale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025. En 2024-2025, 659 contrats ont été octroyés pour une valeur de 196M\$ dont 75 % d'entre eux étaient des appels d'offres publics. La responsable de l'application des règles contractuelles s'est déclarée satisfaite du respect des règles gouvernementales avec un taux global de conformité de 87 % qui est supérieur à la moyenne des organismes d'enseignements du Québec située à 80 %. Des mesures ont été mises en œuvre afin de rétablir le taux de 94 % établi en 2023-2024 et d'en assurer une progression pour 2025-2026. Le rapport sera ajouté dans la section de l'ordre du jour de consentement de la prochaine séance du Conseil.

#### 14.3 **Rapport des frais juridiques encourus et état des principaux litiges en cours pour les années 2024-2025 et 2025-2026 (intérimaire)**

Le rapport annuel 2024-2025 sur les frais juridiques et la mise à jour sur l'état des principaux litiges en cours ont été déposés aux membres du comité. En 2024-2025, le total des frais juridiques a légèrement excédé les prévisions initiales, une part importante de ces coûts étant attribuable à des dossiers relevant du droit du travail. Deux des litiges en cours concernent des recours déposés par des soumissionnaires non retenus à la suite d'appels d'offres. Lorsque requis, des provisions sont inscrites aux états financiers.

#### 14.4 **Étude d'un rapport d'audit - Mise en œuvre de recommandations émises lors de rapports antérieurs - Suivi des travaux d'audit interne 2025-2026**

Le Bureau de l'audit interne a soumis au comité plusieurs documents concernant les travaux d'audit en cours, le suivi de la mise en œuvre de recommandations émises lors de rapports antérieurs. De plus, un nouveau rapport d'audit en lien avec la continuité des affaires - volet reprise informatique. Nicolas Gagnon, vice-recteur adjoint et dirigeant de l'information (DI), et René Lacroix, vice-recteur aux infrastructures et à la transformation, étaient présents, et sont d'accord avec les constats et les recommandations contenues dans ce rapport. L'une des recommandations consiste à établir, en collaboration avec le Comité de direction, un ordre de priorité pour la remise en fonction des différents systèmes informatiques selon les circonstances. Une mise à jour sur la mise en œuvre de ces recommandations est prévue pour février 2027.

Les questions des membres portent sur : 1) les périodes choisies pour la remise en fonction des différents systèmes informatiques; et 2) les autres volets de la continuité des affaires.

#### 14.5 **Sujets d'intérêt pour les services d'audit interne des bureaux d'audit interne des grandes universités québécoises**

Le président du comité indique que l'auditrice interne participe à une table de concertation avec les auditeurs et auditrices internes de cinq autres grandes universités québécoises, soit : Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université McGill, Université Concordia et Université du Québec à Montréal. Il souligne l'importante disparité qui existe entre les bureaux, tant en ce qui concerne la taille des équipes que les compétences spécialisées disponibles, et compare les missions d'audit interne faites à l'Université Laval avec celles des autres universités. Les membres du comité sont satisfaits de l'approche adoptée par l'Université Laval. Cela dit, les informations recueillies seront prises en compte dans la planification des missions des prochaines années.

#### 15. **Plan institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) (DA-2026-102)** - Recommandation du Conseil universitaire

#### 16. **Énoncé institutionnel contre le racisme (DA-2026-103)** - Recommandation du Conseil universitaire

Les points 15 et 16 sont abordés conjointement.

En l'absence du vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable, Emmanuelle Careau, vice-rectrice adjointe aux affaires internationales, au développement durable et à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), présente les points. Elle indique que le Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (BEDI), soutenu de l'Institut EDI2 et des répondants dans les facultés et services, coordonne les actions en EDI. Le plan institutionnel était nécessaire pour réunir des initiatives jusque-là dispersées, assurer une vision d'ensemble et renforcer la collaboration. L'énoncé contre le racisme découle de ce travail : il s'agit d'une demande prioritaire des groupes de personnes racialisées visant à affirmer clairement que le racisme est inacceptable à l'Université.

Un membre propose qu'en lien avec le plan institutionnel, un tableau de bord institutionnel incluant des objectifs mesurables et des indicateurs de performance (représentation, inclusion, formation, etc.) soit présenté au Comité des ressources humaines afin d'y avoir une discussion à ce sujet.

Les questions des membres portent sur : 1) le fait, dans ce cas-ci, que le Conseil universitaire soit l'initiateur d'une recommandation au Conseil d'administration; 2) l'importance que les personnes des nations autochtones siégeant au groupe de travail sur l'Énoncé institutionnel contre le racisme proviennent exclusivement des Premières Nations; 3) la raison pour laquelle le plan de communication est axé uniquement sur la communauté universitaire et non sur l'extérieur de l'Université; et 4) les pratiques institutionnelles liées aux préoccupations concernant le racisme systémique.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

#### CA-2026-14

Considérant l'avis favorable du Conseil universitaire,

D'approuver le Plan institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et le plan de communication, tels qu'ils figurent au document DA-2026-102.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

#### CA-2026-15

Considérant l'avis favorable du Conseil universitaire,

D'approuver l'Énoncé institutionnel contre le racisme, tel qu'il figure au document DA-2026-103.

## 17. Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration

Le président du Comité des ressources humaines (CRH) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 4 février.

En plus : 1) des points de suivis et du plan de travail des rencontres à venir; 2) de la communication du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances; 3) de la priorité du Comité pour l'année 2026; 4) du portrait des négociations; et 5) du suivi du projet ÉVO par le CRH, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

- 17.1 **Indexations salariales annuelles applicables aux membres de la haute direction, aux directrices et directeurs de service, aux membres du personnel cadre, aux membres du personnel de soutien non syndiqué et aux personnes titulaires des fonctions suivantes : cheffe de cabinet de la rectrice, cheffe de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés, directrice du Bureau du respect de la personne, ombudsman et auditrice interne (EQ-2026-104)**

Sophie D'Amours, Anne-Marie Laflamme, André Darveau, René Lacroix, Cathia Bergeron, Eugénie Brouillet, membres de la haute direction, et Marie-Josée Hébert, directrice de service, se retirent de la séance.

Le président du comité est accompagné de Marie-Pierre Beaumont, négociatrice en chef au vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances, afin de répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Il indique que les salaires applicables à la haute direction, aux directrices et directeurs de service, aux membres du personnel cadre, aux membres du personnel de soutien non syndiqué et aux personnes titulaires des fonctions suivantes : cheffe de cabinet de la rectrice, cheffe de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés, directrice du Bureau du respect de la personne, ombudsman et auditrice interne, sont indexés annuellement. Pour l'année 2026-2027, le taux d'indexation indiqué aux paramètres généraux d'augmentation prévus aux Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec est de 2,5 %.

Considérant, entre autres, la planification budgétaire du Service des finances ainsi que les règles budgétaires du ministère de l'Enseignement supérieur, il est recommandé :

- D'indexer de 2,5 % les salaires applicables aux membres de la haute direction, aux directrices et directeurs de service et aux personnes titulaires des fonctions suivantes : cheffe de cabinet de la rectrice, cheffe de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés et auditrice interne, et ce, à compter du 25 mai 2026;
- D'indexer de 2,5 % les salaires applicables aux membres du personnel cadre et aux personnes titulaires des fonctions de directrice du Bureau du respect de la personne et d'ombudsman, et ce, à compter du 11 mai 2026; et
- D'indexer les échelles salariales applicables aux membres du personnel de soutien non syndiqué de 3,0 %, soit le même taux d'indexation que celui appliqué aux échelles salariales des membres du personnel de soutien représentés par le Syndicat des employées et employés de l'Université Laval (SEUL), et ce, à compter du 30 mars 2026, conformément au Règlement régissant les conditions de travail du personnel de soutien non syndiqué de l'Université Laval.

La question d'un membre porte sur la révision du taux d'indexation salariale en raison des compressions budgétaires.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

#### **CA-2026-16**

Considérant les recommandations du Comité des ressources humaines,

D'adopter les paramètres d'indexations salariales applicables aux membres de la haute direction, aux directrices et directeurs de service, aux membres du personnel cadre, aux membres du personnel de soutien non syndiqué et aux personnes titulaires des fonctions suivantes : cheffe de cabinet de la rectrice, cheffe de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés, directrice du Bureau du respect de la personne, ombudsman et auditrice interne; et

D'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à indexer les salaires selon les paramètres adoptés.

Sophie D'Amours, Anne-Marie Laflamme, André Darveau, René Lacroix, Cathia Bergeron, Eugénie Brouillet, membres de la haute direction, et Marie-Josée Hébert, directrice de service, réintègrent la séance.

### **17.2 Priorités RH 2025-2026**

Le tableau de bord des priorités RH demeure sous contrôle et le moratoire sur le renouvellement des postes est en vigueur depuis le 4 décembre. La direction est très fière de la reconnaissance du magazine Forbes qui a nommé l'Université Laval comme meilleur employeur au Canada en 2026. Cette annonce a généré un important volume d'activités et de rétroactions positives au sein de la communauté, dans les médias et sur les réseaux sociaux.

## 18. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 11 février. Ce dernier a accueilli un nouveau membre, Claude Choquette.

En plus des points de suivis, dont celui du projet de tramway, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

### 18.1 Projet de mise aux normes des espaces du Laboratoire aquatique de recherche en sciences environnementales et médicales (LARSEM) : approbation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation – Volet 4 (EQ-2026-105)

Le Laboratoire aquatique de recherche en sciences environnementales et médicales (LARSEM) est le seul laboratoire universitaire spécialisé en recherche sur les organismes aquatiques dans l'est du Canada et dessert les milieux universitaire, gouvernemental et privé. L'unicité du LARSEM découle notamment du fait qu'il est le seul laboratoire universitaire de recherche aquatique à être équipé d'installations répondant à la norme de confinement aquatique AQC2 – grande échelle au Canada, certifié par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), rendant possible des travaux de recherche avec des agents pathogènes de poissons. Les rapports émis à la suite des visites annuelles des installations par le Comité de protection des animaux de l'Université Laval (CPAUL) depuis 2020, de même que celui émis par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) en 2024, ont identifié des non-conformités touchant notamment la ventilation, les matériaux, l'éclairage et la configuration des espaces.

Le budget requis est estimé à 15,315 M\$. En raison des limites des enveloppes gouvernementales, un montage financier reposant sur une subvention du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation – Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation publiques (PSOv4) est requis permettant de couvrir 80 % des coûts à laquelle s'ajoute une contribution institutionnelle de 20 % provenant de l'enveloppe normalisée d'investissement et du budget de fonctionnement. Les espaces étant reconnus aux fins de financement par le ministère, les coûts d'exploitation et de maintien d'actifs à long terme seront couverts par le ministère. La demande de subvention sera déposée en parallèle de l'élaboration du programme fonctionnel et technique et des plans et devis. À l'instar d'autres projets subventionnés, ce projet doit être autorisé par le Conseil d'administration avant le dépôt de la demande de subvention.

Les membres du comité ont interrogé l'équipe du Service des immeubles et Frédéric Picard, vice-recteur adjoint aux services à la recherche, à la création et à l'innovation, sur les délais liés à la correction des non-conformités et sur les conséquences d'un refus de subvention. Après discussion, les membres étaient satisfaits et recommandent au Conseil l'adoption de la proposition.

La question d'un membre porte sur la protection des activités de recherche durant les travaux, la possibilité d'une interruption temporaire et les impacts cumulatifs qu'une telle pause pourrait avoir sur l'obtention de futures subventions.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

#### CA-2026-17

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'approuver le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de mise aux normes des espaces du Laboratoire aquatique de recherche en sciences environnementales et médicales au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et de désigner la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation comme signataire de la demande d'aide financière;

D'accepter une contribution financière de l'Université Laval représentant 20 % des coûts admissibles du projet faisant l'objet de la demande au MEIE, soit 2,83 M\$, conditionnelle à l'obtention de la subvention associée;

D'autoriser la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation à

signer, pour et au nom de l'Université Laval, une convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec pour le projet de mise aux normes des espaces du Laboratoire aquatique de recherche en sciences environnementales et médicales, et ce, dans le respect des paramètres autorisés par les présentes et dans le meilleur intérêt de l'Université, ainsi que tout autre document afférent ou visant à y apporter des modifications non substantielles; et

De désigner Line Lapointe, professeure titulaire au Département de biologie, comme répondante officielle de ce projet auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

## 18.2 Pavillon de l'Est (lot 1 736 777) – Disposition : autorisation (EQ-2026-106)

L'Université Laval est propriétaire du pavillon de l'Est, un immeuble construit en 1940 et acquis en 1974. Conformément au Plan directeur immobilier, ce bâtiment sous utilisé a été identifié pour disposition afin de réduire les coûts d'exploitation et de contribuer au financement d'autres projets. D'ailleurs, les unités institutionnelles qui y étaient localisées ont été relocalisées sur le campus au cours des dernières années. Le pavillon est aujourd'hui inoccupé à 66 %. Ses derniers occupants sont deux locataires partenaires de l'Université, soit les Presses de l'Université Laval et l'organisation de coopération internationale Santé Monde (collaboration avec la Faculté de médecine). Une proposition de relocalisation dans le pavillon Gérard-Bisaillon – Ateliers (GBA) leur a été soumise.

Le processus de disposition est réalisé par le Service des immeubles avec l'accompagnement de la Société québécoise des infrastructures (SQI), conformément aux obligations de l'Université en vertu de la Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques. Relativement aux modalités de mise en marché, le recours à un courtier immobilier commercial est privilégié.

Des 3 047 m<sup>2</sup> de superficie brute du pavillon de l'Est (PVE), 2 930 m<sup>2</sup> sont reconnus aux fins de financement par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). L'Université a entrepris des démarches afin de transposer ces espaces reconnus ailleurs sur le campus, un enjeu financier déterminant pouvant influencer l'échéancier de la transaction. Le MES confirme par ailleurs que le produit de la disposition pourra demeurer à l'Université. En plus du produit de disposition, la vente permettrait une économie récurrente de 207 200 \$ en charges d'exploitation. La transaction, à faible risque et réalisée sans garantie, pourrait être conclue d'ici la fin de l'été 2026, sous réserve des démarches ministérielles et des conditions du marché. Préalablement à la transaction, certaines actions doivent être complétées, notamment la relocalisation de services, la levée de servitudes et la validation des infrastructures de télécommunication.

À la suite des discussions, les membres du comité étaient satisfaits et recommandent au Conseil l'adoption de la proposition.

Les questions des membres portent sur : 1) la perte des bénéfices rattachés à ces espaces reconnus si leur transposition ailleurs sur le campus est impossible; 2) le fait que l'autorisation de procéder à la disposition est conditionnelle à l'issue favorable des démarches; et 3) la réduction éventuelle de la subvention immobilière en raison de la conservation du produit de disposition.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

### CA-2026-18

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'autoriser la mise en vente, à titre onéreux, de l'immeuble connu et désigné comme le lot 1 736 377 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec toutes constructions dessus érigées, notamment le bâtiment communément connu comme le pavillon de l'Est sis au 2180, chemin Sainte-Foy, Québec, ou de tout lot scindé ou modifié y succédant (modification cadastrale); et

D'autoriser le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation à signer, pour et au nom de l'Université Laval, en temps opportun, une offre d'achat conditionnelle à une autorisation subséquente du Conseil d'administration dans le meilleur intérêt de l'Université, et ce, conformément aux orientations, modalités et paramètres exposés aux présentes.

### 18.3 **Projet de construction de logements universitaires – Phase II : acceptation de principe et autorisation du lancement du projet à sa phase d'initiation (EQ-2026-107)**

Le chantier prévoit la construction de 1000 unités en cinq phases s'appuyant sur des études de marché démontrant une demande nette excédant 1 000 unités. La Phase I, amorcée en septembre 2025 avec l'appui de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), comprend 180 logements. Le présent dossier concerne la Phase II, soit la construction d'environ 200 logements sur un site adjacent à la Phase I, à proximité du pavillon Paul-Comtois et d'un futur pôle de transport structurant.

Conformément aux règles du MES, le projet repose sur le principe d'autofinancement par emprunt, remboursé par le Service des résidences. Une somme de 350 k\$ est requise pour la phase d'initiation et sera assumée par le Service des résidences, sans impact sur son équilibre budgétaire. L'échéancier prévoit une phase d'initiation du projet en 2026, une planification en 2027-2028 et une mise en service à l'été 2030.

Les membres du comité ont discuté de ce dossier très similaire à celui actuellement en chantier et ils estiment que le projet ne compromet pas les autres priorités immobilières. Aussi, avec les phases I et II, 40 % des besoins estimés de 1 000 unités seront comblés.

La question d'un membre porte sur les bénéfices attendus des logements dont le projet de construction n'est pas soutenu financièrement par le MES.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

#### **CA-2026-19**

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'accepter en principe les paramètres du projet, notamment la portée, le budget et l'échéancier, tels que spécifiés aux présentes;

D'autoriser, conformément aux modalités du Cadre de gestion des ressources immobilières, le passage du Projet de logements universitaires – Phase II à la phase d'initiation; et

D'autoriser l'octroi d'une avance de fonds d'un montant maximum de 350 k\$ sous la responsabilité administrative du Service des immeubles pour la phase d'initiation du projet. Cette avance sera convertie d'ici le terme de la phase de réalisation du projet en emprunt à long terme devant être remboursé par le Service des résidences, conformément à la stratégie d'autofinancement à un taux d'intérêt sujet aux conditions du marché. Si le projet n'a pas lieu, l'avance sera remboursée sur une période de cinq ans par le Service des résidences.

### 18.4 **Rapport annuel de la sécurité de l'information 2025**

Le rapport brosse un portrait de la sécurité de l'information à l'Université en 2025 qui a été jugé excellent. Des tests d'intrusion sont réalisés annuellement sur les systèmes critiques et un test annuel des systèmes financiers est désormais exigé par l'auditeur externe. Les activités à entreprendre pour la prochaine année ont été discutées afin d'assurer que l'environnement de sécurité de l'information continue à évoluer, nécessitant une vigilance soutenue propre à la réalité de la cybersécurité.

Les questions des membres portent sur : 1) l'application du gel d'embauche dans le domaine de la cybersécurité, malgré la croissance des besoins; et 2) la période de migration des fonctionnalités des sites de cours vers les nouveaux sites Brio.

#### 18.5 État de santé et risques des systèmes critiques – portrait 2026

L'Université Laval exploite plus de 300 systèmes informatiques, dont 27 sont considérés comme critiques en raison de leurs impacts potentiels sur le fonctionnement de l'organisation. L'exercice 2025-2026 met en évidence une amélioration globale de l'état de santé des systèmes critiques. Neuf systèmes ont vu leur état s'améliorer, tandis que sept présentent une baisse attribuable principalement à un resserrement des critères d'évaluation, notamment en matière d'architecture et de sécurité. Certaines vulnérabilités subsistent, mais des stratégies de maintien, de remplacement et de sécurisation sont réalisées en continu. Un suivi est demandé dans le prochain rapport sur l'hébergement de certaines données de recherche ailleurs qu'au Canada.

#### 18.6 Quartiers universitaires

Les membres du comité ont pris connaissance des orientations et de la vision d'aménagement préliminaire des Quartiers universitaires, projet structurant qui s'inscrit au principe 5 du Plan directeur immobilier de l'Université visant à maximiser le potentiel du patrimoine foncier tout en renforçant son autonomie financière et la vitalité du campus. Des études, analyses et consultations ont été initiées et pilotées par le Service des immeubles au cours de la dernière année afin d'en préciser de façon préliminaire les paramètres et d'en affiner les orientations. Les membres ont reconnu que cette vision est porteuse et appuie la direction dans la poursuite des travaux préparatoires avant une présentation formelle au Conseil d'administration plus tard cette année.

Les questions des membres portent sur : 1) un projet comparable dans le quartier Saint-Roch qui porte le même nom; et 2) l'évolution de la collaboration avec l'exécutif de la Confédération des Associations d'Étudiants et Étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) dans ce projet.

#### 18.7 Bilan énergétique 2024-2025

Le bilan énergétique 2024-2025 est de nouveau excellent. Terminant l'année à 1,34 GJn/m<sup>2</sup>, l'Université est en bonne voie d'atteindre sa cible de consommation de 2030 établie à 1,2 GJn/m<sup>2</sup>. Afin de minimiser les coûts énergétiques, un compromis a été fait cette année compte tenu des prix élevés du gaz naturel renouvelable. Toutefois, la mise en service de la deuxième chaudière électrique contribuera à améliorer le contrôle des coûts de chauffage. Sans les efforts soutenus de l'équipe du Service des immeubles, la dépense annuelle de 14,5M\$ aurait été de 20,3M\$. Les membres du comité ont félicité l'équipe pour l'excellence des travaux entrepris depuis plusieurs années et qui portent fruit.

### 19. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration

La présidente du Comité de gouvernance et d'éthique mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 2 février.

En plus des nominations au Conseil et aux comités et de la priorité du comité pour l'année 2026, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

#### 19.1 Application de la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (Loi 5)

Thomas Forget, chef du Bureau de la protection des renseignements personnels (BPRP), a présenté aux membres du comité la nouvelle Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (LRSSS – « Loi 5 »), auquel l'Université est assujettie, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, à la suite d'un règlement gouvernemental qui considère l'Université comme un organisme de santé et de services sociaux dans le cadre de ses activités liées à la prestation de services de santé et de services sociaux.

La loi s'applique à huit cliniques universitaires, généralement déjà au fait de leurs obligations en raison de l'appartenance de leurs membres à des ordres professionnels, mais elle introduit des exigences plus strictes

en matière d'accès aux renseignements de santé, notamment pour les personnes non professionnelles comme les étudiantes, étudiants et stagiaires. À cet effet, le BPRP prépare actuellement des règles de gouvernance.

#### 19.2 Nouvelle composition du Comité exécutif (CE)

Le comité a connu des changements dans sa composition, ce qui a entraîné des questionnements sur le statut de ces personnes et nécessité des vérifications juridiques. Historiquement, tous les membres du CE étaient également membres du Conseil d'administration. Après vérification, les professeures et professeurs deviennent des professeurs-administrateurs et perdent leur accréditation syndicale pendant leur mandat au CE, aucun changement de statut n'étant exigé pour les autres membres syndiqués. L'appel de candidatures sera lancé à la suite de la nomination et le renouvellement des professeurs au Conseil. Après réception des candidatures, le comité procédera à leur analyse et formulera une recommandation au Conseil. En attendant, le CE continue ses travaux normalement.

#### 19.3 Élection au rectorat – état d'avancement

Un calendrier préliminaire pour les dates importantes de la procédure sera présenté au comité à sa rencontre du 30 mars et différentes options ont été analysées en vue de choisir la plateforme de vote.

#### 19.4 Appel de candidatures – membres du corps professoral au CA

La majorité des sièges des membres du corps professoral étant comblés au Conseil universitaire et aux commissions (3 sièges vacants), l'appel de candidatures a eu lieu du 12 au 23 février auprès de ce groupe. Il est donc possible que les personnes nommées puissent prendre part à la séance du Conseil du mois de mars 2026.

#### 19.5 Renouvellement d'un membre du corps professoral au CA – recommandation du CGE

Les membres du comité ont recommandé de renouveler le mandat de Louis Pérusse à titre de professeur au sein du Conseil d'administration. Les motifs qui soutiennent cette recommandation sont son assiduité, sa rigueur et sa contribution significative aux travaux institutionnels. Les membres considèrent également que le renouvellement de son mandat permettrait d'assurer la continuité des travaux en cours, tant au sein du Conseil que des différents comités auxquels il participe, en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise au cours des trois dernières années. Un scrutin sera tenu sous peu auprès des membres du corps professoral.

Un membre suggère la possibilité pour les professeures et professeurs en renouvellement de mandat de se présenter à l'ensemble des membres votants avant la tenue du scrutin. Cette question sera évaluée lors d'une rencontre ultérieure du comité.

### RENCONTRE DES MEMBRES SANS LA DIRECTION

#### 20. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

**CA-2026-20**

De lever la séance.

La séance est levée à 19 h 45.

Le président,

La secrétaire,

Jean Houde

Anne-Marie Laflamme